



LAN-T-321

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA
COMMISSION DE LA DANSE

Tenue à AVIGNON, le 19 FEVRIER 1967⁹

-:--:--:--:--:--

La réunion a lieu à 14 H 30 au Palais du Roure, rue Collège du Roure, sous la présidence de Monsieur GONTARD, Président Fédéral, assisté de Monsieur MARTIN, secrétaire animateur de la Commission.

Le Bureau Fédéral était représenté par Madame CAILLOL, Vice-Présidente Académie AIX-MARSEILLE, Monsieur LONGUET, Vice-président Académie MONTPELLIER, Monsieur CLAMON, Président d'Honneur de la Confédération des Groupes Folkloriques français, Mademoiselle FURET, secrétaire de la Commission du Costume, Monsieur NAZET, Secrétaire de la Commission du tambourin, Monsieur HERITIER, Président du Syndicat d'Initiative d'Arles et Directeur de l'Ecole de danse Municipale d'Arles, Monsieur BARILLON, Inspecteur départemental de Jeunesse et sports.

MEMBRES DE LA COMMISSION PRESENTS :

- Madame GRAND, Ide S/Sorgue
- Monsieur LONGUET, Nîmes
- Monsieur VALETTE, "

Le Doyen et le Secrétaire de l'Ordre des Maîtres de Danses sont membres de droit.

CONSEIL DE L'ORDRE DES MAITRES

- Monsieur SORBIER, Doyen du Conseil de l'Ordre des Maîtres de danse, d'Aramon.
- Monsieur CHAVANNE, secrétaire de ce conseil, d'ORANGE
- Madame BREMONDY, de Château-Gombert
- Monsieur GIBELIN, de Jonquières St Vincent
- Monsieur PORTAL, de Bagnols S/Cèze.

GROUPES PRESENTS :

- | | |
|--|---|
| - LA RESTANCO, Maison la Romaine | Monsieur GONTARD |
| - LI GALINETTO, Bagnol S/Cèze | Monsieur PORTAL |
| - ESCOLO DE LA SORGUE, Ilse S/Sorgue, | Madame GRAND, membre de la
commission. |
| - LI CIGALOUN JONQUIEREN, Jonquières St Vincent, | Monsieur SEVENERY |
| - LES FARANDOLEURS CHEMINOTS NIMOIS, Nîmes, | Monsieur LONGUET |
| - NEMAUSA PROVENCE | " Monsieur JEANOUTOT |
| - ROUDELET FELIBREN, Marseille | Madame CAILLOL |
| - LA COQUETTO " | Monsieur NAZET |
| - LI GAI FARANDOULAIRE " | Madame LONGUET |
| - ESCOLO DE LA MAR | Monsieur VALSER |
| - L'ETOILE DE L'AVENIR Arles | Monsieur FEUILLADE |
| - ESCOLO MISTRALLENCO " | Madame NERI |
| - LOU GRILLET DE PLAN DE CUQUE | |
| - L'ESCOLO DE L'AR Aix en Provence | Monsieur DONNET |
| - LES ENFANTS D'ARAUSIO Orange | Monsieur MAGNAN |

POUVOIRS :

- LA RENEISSENCO Vedène Madame MITAN pouvoir à Mselle DURET

EXCUSES

- LI ROUCASSIERO Méthamis Monsieur BURGUES
- FARINDOLEURS LANGEUDOCIENS Bessèges Monsieur DALVERNY
- Monsieur CHAUMERY, membre du conseil de l'ordre et de la commission de la Danse était également excusé.

Voici les principaux débats inscrits à l'ordre du jour :

Monsieur GONTARD, ouvrant le débat, fit le point des remarques critiques et suggestions faites à la suite de l'assaut de danse d'ARAMON. Le Conseil de l'Ordre des Maîtres de Danse en avait préalablement été avisé par l'intermédiaire d'une "lettre-message" qui avait été présentée par Monsieur MARTIN au nom du Président Fédéral lors de la dernière réunion de cet organisme.

Monsieur GONTARD a rappelé l'importance des brevets de Prévôt et de Maître : la formation de cadres qualifiés doit être au premier plan de nos préoccupations. Certes des Brevets plus complets, dits de "direction" (moniteurs et instructeurs) permettront ce recrutement. Mais ils ne seront ouverts qu'aux maîtres déjà diplômés. C'est dire l'intérêt de ces titres qui ne sont nullement "honorifiques" mais engagent dans la voie de l'enseignement du folklore. Les assauts bénéficient de toute l'attention des Pouvoirs Publics : ils ont un caractère officiel et les assauts doivent se dérouler avec tout le sérieux désirable.

Monsieur GONTARD rend hommage aux membres du CONSEIL DE L'ORDRE qui assurent le Jury des assauts et souligne la difficulté de bien juger en fin de journée, après la fatigue d'une interrogation suivie pour une soixantaine de candidats. Des modifications au règlement des assauts sont donc indispensables pour assurer leur valorisation continue.

Après avoir fait part des critiques, Monsieur GONTARD expose les solutions envisagées et ouvre la discussion sur ces points. Voici un résumé des principales suggestions :

- a) Prévoir deux assauts par an, un pour les prévôts l'autre pour les maîtres. Cette solution a été provisoirement écartée. Il semble préférable de garder l'unité de l'assaut (difficultés financières, dates libres, perte de prestige de l'assaut pour les prévôts etc).
- b) Prévoir deux jurys le même jour. Solution écartée (les maîtres doivent suivre les candidats et constater leur évolution etc...)
- c) diminuer le nombre des candidats par des assauts départementaux préalables qui élimineraient les élèves insuffisamment préparés. Cette solution a été étudiée en détail et on a pu en constater le grand intérêt. Mais on retrouve les mêmes difficultés que pour la solution a) (dates, finances etc ...) Toutefois la suggestion a été retenue. Pour cette année, des examens-blancs seront proposés aux candidats au cours des journées d'Etudes d'AVRIL (Marseille, Nîmes Vaison). Les candidats verront alors eux-mêmes s'ils peuvent se présenter à l'assaut de Château-Gombert ou si leur préparation insuffisante diminue tellement leurs chances qu'il soit préférable pour eux d'attendre l'année suivante. La Commission espère que le succès de ces tests de pré-sélection non impérative évitera la mise en place d'assauts sélectifs départementaux dans les années à venir.

En ce qui concerne la préparation aux assauts, certains groupes se plaignent de ne pouvoir bénéficier de l'aide de moniteurs compétents. La Commission répond que les journées d'études sont organisées dans ce but et que rien ne s'oppose à ce qu'elles se multiplient. Les groupes n'ont qu'à demander au Service des Stages et Journées d'Etudes (M. G. CHAVANNE à ORANGE) d'en prévoir chez eux, l'organisation. Il est nécessaire, pourtant, de pouvoir mettre à la disposition du Service des locaux suffisants. En dehors des journées d'Etudes, en tout temps, les maîtres inscrits au Tableau de l'Ordre acceptent volontiers de se déplacer pour enseigner les groupes et collectivités qui font appel à eux : certains groupes reçoivent même déjà des groupes extérieurs dans leurs séances d'entraînement (Nîmes, Orange, Vaison entre autres) ou assurent un enseignement ouvert à tous en divers centres scolaires ou maisons de jeunes (Chateau-Gombert, Arles etc ...). Donc, pratiquement, peu de candidats éventuels restent vraiment isolés ; ceux qui le sont peuvent demander l'assistance de la Fédération qui examinera la question, Monsieur VERAN, Prévot de danse de la "Vieille Ecole" à Arles prit la parole à ce sujet pour dire que les maîtres de danse d'aujourd'hui comme le faisaient ceux de jadis, doivent considérer comme un devoir de faire partager tous les provençaux de bonne volonté à leur enseignement.

Quant à l'administration de l'assaut, elle fit l'objet d'un débat animé, riche en conclusions pratiques. Il fut décidé entre autre que :

- Les maîtres siégeant au Jury de l'assaut devraient avoir participé au moins à deux séances d'instruction préalables (réunions du Conseil de l'Ordre, ou journées d'Etudes).
- Ne devraient siéger qu'au jury que les maîtres ayant accepté d'appliquer strictement le règlement de l'assaut et de se conformer aux décisions du conseil de l'Ordre à ce sujet. Notons que ce conseil a tenu deux séances exceptionnelles pour définir exactement la technique qui serait exigée.
- Les membres du Bureau Fédéral présents, complétés par le Secrétaire de la Commission de la Danse, surveilleraient l'application de ces règles au cours de l'assaut de danse, se réservant de demander le réexamen de tout candidat qui n'aurait pas observé ces principes ou auraient été victimes d'une entorse aux règlements.
- Pour éliminer tout jugement trop subjectif en ce qui concerne l'appréciation du style ou du rythme au cours des épreuves en musique, un "jury de référence" serait constitué, composé par des personnalités compétentes. En cas de divergences de vues, en ce qui concerne uniquement le style et le rythme, entre le jury et celui du candidat ou trancher le litige à son avantage.

Ainsi il semble que toutes les précautions aient été prises pour assurer la parfaite objectivité des jugements au cours de l'assaut. Le règlement sera donc modifié en conséquence.

Il fut rappelé, en outre, que cet assaut se déroulerait à CHATEAU-GOMBERT, (Marseille) le Jeudi 4 Mai 1967, en application des décisions de l'assemblée générale fédérale de Solliès-Toucas.

Brevet de direction : Monsieur GONTARD, donna ensuite lecture du projet de programme concernant les brevets de direction (moniteurs et instructeurs de danse,) déjà présenté à l'assemblée générale

l'automne. Ce projet sera examiné lors de l'assemblée générale de la Fédération qui doit se tenir à CASTELNAU-LE-LEZ (Montpellier) le 23 AVRIL prochain. Il sera ensuite diffusé auprès des groupes et mis à la disposition des intéressés. M^{lle} DURET, souligna, à ce propos, combien il avait été judicieux de compléter le programme purement technique de la formation des moniteurs par un programme de culture générale régionaliste.

Ce programme (culturel et technique) sera enseigné aux intéressés au cours des journées d'études (stagiaires du 3^e Degré) et des stages. Le premier examen n'interviendra pas avant la fin de l'année 1968 car ce laps de temps sera nécessaire pour l'instruction des candidats. Deores et déjà les maitres de danse désireux de suivre la préparation de ces brevets sont invités à se faire connaître à M. J.C. MARTIN, secrétaire de la Commission de la Danse. Les élèves-moniteurs qui, ainsi, se seront fait connaître, seront convoqués pour les séances susceptibles de les intéresser (journées d'études, stages etc;....). Une bibliographie d'ouvrages à consulter leur sera communiquée.

Diverses précisions ont été apportées quant à ces brevets par Monsieur GONTARD, en réponse aux questions qui lui furent posées.

Le programme de ces brevets sera diffusé sans doute au cours des mois MAI/JUIN 1967.

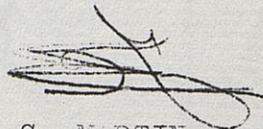
Journées d'Etudes : Compte tenu de la difficulté de prévoir un calendrier définitif des manifestations fédérales, les journées d'études n'ont pu commencer, cette année, qu'en Février (Carpentras). Celles prévues avant l'été sont :

- MARSEILLE (9 Avril), NIMES (16 AVRIL) VAISON (30 AVRIL).

D'autres sont prévues pour la rentrée d'Octobre. Il convient d'y ajouter celles organisées dans l'Hérault par le Ministère de la Jeunesse et des Sports avec le concours fédéral (Service des Stages Groupes des Farandoleurs Cheminots Nimois, de la Garriga Langadouciana, du groupe des Amics del Cant d'Ille sur Têt).

A propos du Languedoc, (Montagne du littoral) et de la Catalogne, Monsieur GONTARD précise qu'une modification du programme des brevets de moniteurs tiendra compte de la particularité de ces régions. Ces aménagements seront examinés avec les groupes intéressés.

Après divers échanges de vues, dans une ambiance très cordiale, la séance fut levée à 18 H 15.



J. C. MARTIN
SECRETARE ANIMATEUR DE LA
COMMISSION DE LA DANSE